

## « Les critiques sur le CDH et le Parlement me chagrinent »

WALLONIE André Antoine dénoncent les accusations qui visent son parti et l'assemblée qu'il préside, à propos du traité Ceta

Le 10 février, dans *Le Soir*, Marie-Dominique Simonet (CDH) commentait en termes élogieux la résolution approuvée avec le partenaire MR : « Un accord politique majeur », selon la députée wallonne. De quoi ouvrir la voie à une nouvelle jurisprudence en matière de traités internationaux : « Les lignes ont bougé », concluait la Liégeoise.

Depuis lors, le CDH en prend pour son grade. En 2016, les humanistes avaient mené le combat contre le traité de libre-échange avec le Canada (Ceta) en compagnie du PS. Désormais associés aux libéraux, ils ont négocié un texte qui préserve la sérénité au sein de la majorité. De quoi se faire traiter de girouette politique. « L'humanisme est devenu un opportunisme », a résumé l'Ecolo Stéphane Hazée.

André Antoine a porté haut les couleurs du CDH lors du débat sur le Ceta et du bras de fer mémorable avec la Commission européenne. Il accepte très mal les critiques qui feraient de lui et de son parti un champion du retournement de veste : « Ces remarques me chagrinent. Elles sont injustes parce qu'elles font l'impasse sur la rigueur qui a guidé notre réflexion. Ce sont des propos purement électoralistes. »

Mais le Brabançon regrette aussi l'impact des « contre-vérités » sur le Parlement régional qu'il préside. A l'occasion du Ceta, l'assemblée namuroise a marqué les esprits et fait parler d'elle dans le monde entier : « Le Parlement de Wallonie a acquis un énorme crédit. Nous

avons mis les traités à notre ordre du jour. Ne perdons pas notre force de frappe en querelles mesquines ! Je rappelle au passage que tout ce que la CDH a négocié autrefois avec le PS subsiste, et s'impose donc aujourd'hui au MR. »

André Antoine sait toutefois qu'il devra batailler ferme pour convaincre PS, Ecolo et PTB de le suivre dans ses explications : « Nous n'en avons pas fini avec les traités internationaux ! Or il n'est pas possible de transférer intégralement aux textes qui nous attendent les critiques que nous avons formulées à l'égard du Ceta. La situation des pays d'Amérique du Sud est très différente de celle du Canada. Dire cela, c'est faire preuve de rigueur. »

### « L'Europe a évolué »

Le président du Parlement ne s'en cache toutefois pas : « Certains éléments de la résolution initiale sur le Ceta sont effectivement absents du nouveau texte. Cela s'explique par une évolution de la situation ou par leur caractère non applicable dans le cadre d'une résolution générale. »

L'opposition parlementaire reproche notamment au CDH (et au MR) d'avoir baissé la garde en faisant des concessions sur le principe de l'application provisoire d'un traité : « Dans le cadre du Ceta, s'y opposer était un moyen de pression à l'égard de la Commission européenne, argumente André Antoine. Mais en réalité, la mise en œuvre provisoire présente de nombreux avantages. Il

ne sera pas possible d'y faire toujours barrage. En particulier, l'application provisoire est salutaire pour des pays en développement qui, sans cela, perdraient plusieurs années utiles. »

Ne dites pas par ailleurs à André Antoine que le CDH fait marche arrière sur la délicate question de l'arbitrage des conflits : « Les juridictions internationales n'étaient pas notre premier choix, mais l'Europe a évolué dans le bon sens sur ce dossier. Réclamer, comme nous l'avons fait avec le Ceta, la primauté des juridictions nationales ne posait pas de problèmes avec le Canada. Mais on ne peut pas forcément en dire autant avec d'autres pays avec lesquels nous négocions, et pour lesquels une instance internationale est peut-être préférable. »

Pour le président d'assemblée enfin, tout indique que l'Europe et les instances communautaires ont pris en compte la nécessité de clauses sociales et environnementales strictes : « Le conseil économique, et donc les syndicats, plaide ainsi pour le renforcement de la place de la société civile dans l'accompagnement des traités, jusqu'à des plaintes possibles et donc des enquêtes. »

Non vraiment, André Antoine ne comprend pas les critiques qui assaillent sa formation politique. Il se réjouit de l'accord conclu avec les libéraux : « Jamais je n'aurais osé espérer signer avec le MR une résolution aussi large qui encadrera toutes les nouvelles négociations. » ■

ERIC DEFFET

### A L'AGENDA

#### Chaque semaine

Le Parlement de Wallonie se réunit cette semaine. Les questions internationales ne seront pas absentes des débats. Dès ce mardi, la commission chargée des Questions européennes entendra une série de spécialistes en vue de l'accord de libre-échange avec la Colombie, le Pérou et l'Equateur. Un de ces textes qui justifient, selon André Antoine, la résolution de portée générale conclue avec le MR, au-delà du débat spécifique sur le Ceta. Mercredi, cette même proposition de résolution CDH-MR figurera à l'ordre du jour de la séance plénière. Elle devrait subir les foudres de l'opposition.

E.D.